

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 09/05/2023
et publié ou notifié
le 09/05/2023

COMMUNE D'AISSY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 05 mai 2023

Date de la convocation: 28/04/2023
L'an deux mille vingt-trois et le cinq mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT

Membres en exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Roland BURGRAF, Sofie AUBLIN, Chantal BESANÇON, Marie-France MURAT

Représentés :

Excusés : Maude GUYOTOT

Absents : Aymeric FOURRIER

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

Objet: Délibération pour la détermination du nombre de postes d'adjoint - 2023_25

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints.

Suite à la démission de Madame Angélique LETORT du poste de 3ème adjointe, il vous est proposé de porter à deux le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 7 voix pour, 0 abstentions, et 0 voix contre (ou à l'unanimité des membres présents), la détermination à 2 postes le nombre d'adjoints au maire.

La secrétaire de
séance
Marie-France Murat

Le Maire,
Olivier MURAT

